Téléphone et fax : **032 438 88 54** **Courchapoix, le 12 décembre 2022**
Courriel : **admin.com@courchapoix.ch** **com.courchapoix@bluewin.ch**
Mairie : **mairie@courchapoix.ch**

Assemblée communale

Le lundi 12 décembre 2022, à 20 h dans la salle communale.

Présents : 22 personnes

Le président des Assemblées Pierre-André Clivaz ouvre la séance et salue les personnes présentes.

Il demande de nommer 2 scrutateurs : Carole Pascale et Jean-Pierre Grolimund sont nommés.

Le président donne lecteur de l'ordre du jour. L'assemblée accepte l'ordre du jour comme présenté.

1. PV de la dernière assemblée.

Le PV n'est pas lu à l'assemblée, il est disponible sur le site internet selon notre règlement communal.

Le Président des Assemblées demande s'il y a des remarques au sujet du PV.

Aucune remarque n'est formulée.

Il est accepté comme présenté sans avis contraire.

2. a) discuter et voter les budgets 2023 :

Corinne Bart présente le budget communal.

Il boucle avec un déficit de CHF 37'730.-- pour un total de charges de CHF 1'676'370.-- et de produits pour CHF 1'638'640.--. En incluant les Services communaux CHF 17'900.-- d'où un déficit net de CHF 55'630.--

La caissière donne lecture du budget de la bourgeoisie. Il boucle avec un bénéfice de CHF 9'267.-- pour un total de charge de CHF 20'130.-- et de produits pour CHF 29'397.--

Ensuite, Georges Hoffmeyer, caissier du SEC, présente le budget pour le service électrique. Il boucle avec bénéfice de CHF 1'215.50 pour un total de charges de CHF 343'316.10 et de produits pour CHF 344'531.60.

Un citoyen indique que le bénéfice du SEC paraît peu élevé. Le responsable lui répond : comme il y a de l'incertitude quant au marché de l'électricité pour l'année prochaine, le budget est établi de manière prudente. Volontairement, le budget est pessimiste, afin de ne pas avoir de surprise l'année prochaine. Les tarifs de SACEN ont été repris et légèrement adaptés par le SEC. Il n'y aura pas de versement sur le fond de réserve l'année prochaine, car ce n'est plus obligatoire.

b) fixer la quotité d'impôt ainsi que les différentes taxes communales.

La caissière, Corinne Bart, donne lecture des différentes taxes communales. Elles servent de base pour le budget 2023. La quotité d'impôt 2,15 reste inchangée ainsi que les taxes. Voir annexe.

Un citoyen demande qu'en est-il au niveau de la taxe pour le LAO, alors qu'il est déficitaire. Cette question sera traitée lors d'un prochain conseil.

L'assemblée n'ayant pas de question, le président demande de passer au vote.

Les budgets sont acceptés, ainsi que la quotité d'impôt et les différentes taxes sans avis contraire.

3. Présentation des nouvelles autorités.

Louis-Joseph Fleury remercie les citoyens pour la patience dont ils ont fait preuve durant les 10 ans durant lesquels a assumé la mairie. Il est très heureux de transmettre le flambeau à une nouvelle équipe, dirigée par Céline Jaussi. Il leur souhaite ses meilleurs vœux pour la réussite des objectifs qu'ils poursuivront pour le bien de notre commune.

Marc Kury quitte le conseil, car il s'installe à Montsevelier. Céline Jaussi quitte son poste de conseillère pour devenir maire et elle sera appuyée par la vice-maire Mélanie Beuret.

Daniel Steullet est de retour et Bastien Koenig, nouvel habitant de Courchapoix rejoindra le conseil.

Céline Jaussi ajoute qu'elle est très heureuse de prendre le poste de maire.

4. Divers.

Le président donne la parole à l'assemblée

Louis-Joseph Fleury a reçu un message indiquant que le projet du PAL est sur le point d'être accepté par le canton. Il pourra être voté au mois de juin, lors de l'assemblée des comptes.

Un citoyen remercie Louis-Joseph Fleury pour le travail qu'il a fait en tant que maire. Cela fait dix ans qu'il représente la commune au Patenschaft, fondation qui a permis au village de bénéficier d'importantes subventions. Il ajoute que la commune pourra toujours compter sur Louis-Joseph Fleury à l'avenir. Il remercie également Céline Jaussi de reprendre le flambeau.

Un citoyen demande dans combien de temps des appartements verront le jour dans la maison sise au fond de la rue de l'église. Louis-Joseph Fleury déclare que le conseil est intervenu à l'endroit en question. Il y a de l'amélioration, mais effectivement, cela prendra du temps. Le conseil surveille l'état de la situation de près.

Joël Dominé indique qu'un nouveau voyer entre en fonction au premier janvier 2023. Il s'agit de Thierry Douvé, de Vermes qui est engagé à 35 %.

Pierre-André Clivaz remercie le maire, la nouvelle maire et les conseillers pour le travail accompli jusqu'à présent.

Le Président remercie les participants. Il souhaite une belle soirée à chacune et chacun et lève la séance à 20 h 30.

Au Nom de l'Assemblée Communale

Le Président : Pour le secrétariat communal :

Pierre-André Clivaz Stève Chételat

TAXES 2023:

		2023	*2022*
Revenu et fortune		2.15	*2.15*
Taxe immobilière		1,12 ‰	*1,12 ‰*
Taxe des digues		0,40 ‰	*0,40 ‰*
Cadastre		0,50 ‰	*0,50 ‰*
Taxe des chiens		fr. 50.- le premier fr. 80.- dès le 2ème	*fr. 50.--* *fr. 80.--*
Prise des souris		jusqu'à 200.- fr. par personne fr. 1.-	*1.-*
Taxe des chemins		fr. 25.- par hectare fr. 10.-- /contribuable dès 20 ans	*25.- / ha*
Vacations :		Prix de l'heure fr. 30.-	*30.-*
		Journée fr. 240.- 1/2 journée fr. 120.--	*240.-*
		Séance fr. 40.-	*40.--*
		Heure de tracteur fr. 40.-	*40.-*
Prix du m3 d'eau :		Taxe d'épuration fr. 2.-- /	*2.-*
Ordures : taxe de base			
Ménage de 1 personne dès 18 ans		fr. 104.-	*104.--*
Ménage de 2 personnes		fr. 208.-	*208.--*
Ménage de 3 personnes		fr. 248.-	*248.--*
Ménage.de 4 personnes et plus		fr. 312.-	*312.--*
	Pour les enfants en dessous de 3 ans, 3 sacs de 35 litres par mois sont remis gratuitement aux familles sur demande au bureau communal.		
Usine		fr. 1'100.-	*1'100.-*
Artisans 1)		fr. 130.- artisans et activité commerciale	*130.--*
Artisans 2)		fr. 210.- Magasin d'alimentation, restaurant	*210.--*
Exploitants agricoles et autres		fr. 60.-	*60.--*
Tarif des sacs arrêté par le SEOD :			
Sac de 17 litres		fr. 1.10	*fr. 1.10*
Sac de 35 litres		fr. 2.15	*fr. 2.15*
Sac de 60 litres		fr. 3.85	*fr. 3.85*
Sac de 110 litres		fr. 7.30	*fr. 7.30*
Inhumations :			
Pour un enterrement		fr. 1'050.-	*fr. 1'050.-*
Dépôt d'une urne sur une tombe		fr. 250.-	*fr. 250.-*
Crémation avec dépôt d'urne dans le columbarium		fr. 1'250.- + gravage de la plaque	*idem*

Accepté à l'assemblée du 12.12.2022